

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 12 AVRIL 2011**

**Etaient présents :** FAURE Jean-Paul  
MERE Philippe  
BARNEL Annick  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
TARRO-TOMA Georgette  
BARRÉ Jean-Claude  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick

**Etait excusé :** BRUN Michel

**Ordre du jour :** Attribution de subventions  
Vote des budgets primitifs 2011  
Délégation au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée  
Renouvellement de la convention de médecine professionnelle  
Personnel communal :

- Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15h30
- Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 17h20 et création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 29h00
- Convention entre le Sivom et la mairie de Notre Dame de Vault

Informations et questions diverses

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24/02/2011**

**Eau**

**Jean-Luc Ravanat** demande si Jean-Louis Léon a contacté l'Agence de l'eau concernant la déclaration de redevance pour le problème des bassins.

**Jean-Paul Faure** répond par l'affirmative. La commune de Notre Dame de Vault va installer des compteurs aux bassins. Elle a déclaré le nombre d'habitants concernés, auquel devrait être appliqué un forfait. Pas de nouvelles pour l'instant de l'agence de l'eau.

Un devis a été demandé à l'entreprise Pavelec pour changer la pompe de la station de la Fayolle. Le coût, pose comprise, est moins élevé que les établissements Christaud.

**Francis Pellissier** indique qu'il faut demander à l'entreprise Pavelec les délais d'installation.

**Le comité syndical décide de confier le remplacement de la pompe de la station de la Fayolle à l'entreprise Pavelec en lui précisant de l'avertir une semaine avant la date d'intervention.**

**Philippe Mère** précise que le budget permet d'acheter une deuxième pompe, s'il s'avère que celle en place n'est pas réparable.

### **Classement de la RD 113**

**Philippe Mère** signale l'envoi du courrier au conseil général sur la demande de révision de la classification de la RD 113 pour le déneigement en période hivernale.

Le compte-rendu de la réunion du 24 février 2011 est approuvé par les membres du comité syndical.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

### **Bibliothèque intercommunale en Pays de Vaulx**

**Jean-Paul Faure** fait part de l'assemblée générale de la bibliothèque. Elle rencontre un petit souci de trésorerie. Aujourd'hui, la bibliothèque doit reverser 3 € par cotisation à la Maticena. Depuis trois ans, la subvention est de 1 600 € et il propose de la passer à 2 000 €.

**Jean-Claude Barré** précise le changement dans les cotisations. Aujourd'hui, il n'existe que des adhésions individuelles et la bibliothèque perd environ 6 € par adhésion. Elles servent à acheter des livres, même si la bibliothèque peut se fournir dans les autres bibliothèques.

**Patrick Reynier-Poète** trouve la proposition d'augmentation de la subvention trop élevée. La bibliothèque achètera, à l'avenir, moins de livres et il faut voir le nouveau fonctionnement après une année d'exercice.

<i>Vote :</i>	Subvention à 2 000 €	Pour	5
	Subvention à 1 800 €	Pour	5
	Subvention à 1 900 €	Pour	10

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser une subvention à la bibliothèque intercommunale en Pays de Vaulx d'un montant de 1 900 €.**

### **Ecole de Notre Dame de Vaulx**

**Jean-Paul Faure** rappelle la décision du comité syndical en date du 25 mars 2010 attribuant une subvention de 200 euros à l'école primaire de Notre Dame de Vaulx pour le projet de comédie musicale.

Il propose de verser cette subvention sur la coopérative scolaire de l'école.

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser la subvention de 200 euros à la coopérative scolaire de l'école primaire de Notre Dame de Vaulx.**

## **Psychologue scolaire**

**Jean-Paul Faure** informe de la demande de subvention de la psychologue scolaire pour l'année 2010-2011 d'un montant de 0,80 € par élève scolarisé, soit la somme de 119,20 € pour 149 élèves.

**Après délibération, le comité syndical, décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 119,20 à la psychologue scolaire pour l'année 2010-2011.**

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011**

### **Budget général**

**Jean-Paul Faure** expose le budget général qui se présente comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 214 202 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 685.03 €

Le compte "entretien de matériel roulant" a été augmenté. Le tracteur vieillissant, il risque d'y avoir des réparations. Il faut également prévoir le remplacement des pneus du camion Renault, la courroie de distribution du Fiat.

**Francis Pellissier** demande si les chaînes pour le tracteur ont été inscrites au budget.

Il lui est répondu par la négative dans l'attente de voir si le tracteur est remplacé ou pas.

**Jean-Paul Faure** présente le tableau de répartition de la participation des communes. Pour Notre Dame de Vaultx, la participation s'élève à 49 316 € et pour Saint Jean de Vaultx, elle s'élève à 135 354 €.

**Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget principal 2011.**

### **Budget de l'eau**

**Jean-Paul Faure** soumet ensuite le budget de l'eau qui se présente comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 600.23 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 952.08 €

**Jean-Louis Léon** revient sur la déclaration de la redevance à l'agence de l'eau. Il a téléphoné et a mis plus d'un mois pour avoir une réponse. Si la commune de Notre Dame de Vaultx équipe ses bassins de compteurs avant la fin 2011, l'agence de l'eau n'appliquera pas le forfait sur les bassins.

Cela aurait pu être fait également l'an dernier. S'il n'y a pas de compteurs, l'agence de l'eau applique un forfait de 85 m3 par équivalent/habitant. Il est préférable pour la commune de Notre Dame de Vaultx que soit appliqué ce forfait plutôt que déclarer les m3. D'ici fin 2011, les compteurs seront placés.

**Philippe Mère** informe des investissements à réaliser sur Fontaine-Pelouze concernant la procédure de régularisation des périmètres de protection. Il y aura certainement des terrains à acheter, le commissaire enquêteur à payer.

**Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget de l'eau 2011.**

### **DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

**Jean-Paul Faure** avise de l'obligation de déléguer au président la signature des marchés à procédure adaptée pour pouvoir payer les factures. Philippe Mère avait une délégation à 30 000 euros maximum et il propose le même montant.

**Après délibération, le comité syndical autorise le Président à passer des marchés à procédure adaptée pour un montant de 30 000 € maximum.**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE**

**Jean-Paul Faure** fait part de la convention de médecine professionnelle avec le centre de gestion arrivée à échéance le 31 décembre 2010. La proposition est de renouveler cette convention dont les modalités sont les suivantes :

Coût : 0.45 % de la masse salariale brute.

Prix forfaitaire supplémentaire des visites du personnel saisonnier ou occasionnel : 30 €.

Convention annuelle. A défaut de dénonciation, elle est renouvelée par tacite reconduction.

Les cotisations sont prélevées mensuellement sur les salaires.

**Patrick Reynier-Poète** signale l'existence d'un médecin du travail sur La Mure et propose de prendre des renseignements pour connaître les tarifs et comparer.

**Le comité syndical décide de se renseigner sur les tarifs appliqués par la médecine professionnelle de La Mure pour avoir un comparatif avant de prendre une décision.**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

**Jean-Paul Faure** rappelle le départ de Françoise Thomas au 30 mars 2011 pour une mise en disponibilité pour convenances personnelles de trois ans renouvelable. Après renseignements pris auprès du centre de gestion, le Sivom prend un risque financier de lui payer du chômage si elle décide de revenir et que son poste a été supprimé.

Cependant, malgré ce risque, il est préférable de supprimer le poste. Véronique Mata est intéressée pour ce travail et elle passerait de 17h20 à 29 h00 par semaine. Elle serait employée à 100 % par le Sivom avec la cantine, la garderie périscolaire et l'entretien des locaux scolaires.

Pour mettre en place ces aménagements, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15h30, le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 17h20 et de créer un poste d'adjoint technique à 29 heures. De plus, la commune de Notre Dame de Vaultx ayant besoin d'un agent pour le ménage des bâtiments communaux, elle a décidé d'employer une personne payée par la mairie.

Cette personne fait également l'accompagnement des enfants au car à midi et le soir qui devrait être payée par le Sivom. Elle pourra également assurer les remplacements en cas d'absence des agents du Sivom.

Le temps de travail annualisé représente 72 heures payées par Notre Dame de Vaultx. L'agent d'entretien de Saint Jean effectue également 72 heures pour les lessives, payées par Saint Jean de Vaultx. Aussi, cette compensation doit être matérialisée dans une convention entre le Sivom et la commune de Notre Dame de Vaultx, dans laquelle serait rajoutée la possibilité des remplacements des agents.

**Thierry Cassagne** demande si les deux agents sont payés au même taux horaire.

**Philippe Mère** répond qu'il y a une petite différence sur le taux horaire.

**Patrick Reynier-Poète** trouve regrettable de ne pas employer le nouvel agent par le Sivom, ce qui serait beaucoup plus simple dans la gestion.

**Jean-Louis Léon** indique que le système de convention de mise à disposition de personnel est le fonctionnement le plus logique et préconisé par le centre de gestion et le percepteur.

Concernant le personnel, les choses sont maintenant claires.

**Le comité syndical décide, à l'unanimité de :**

- **supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15h30**
- **supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 17h20 et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 29 heures**

**Ces décisions s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.**

**Le comité syndical, décide également, à l'unanimité, d'établir une convention entre le Sivom et la commune de Notre Dame de Vaultx pour la compensation des 72 heures et pour des besoins de remplacement.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Ecole de Notre Dame de Vaultx**

**Jean-Luc Ravanat** évoque le problème d'odeurs dans la nouvelle école, discuté lors du dernier conseil d'école.

**Jean-Louis Léon** signale que le problème n'est pas encore résolu. A l'étage, l'entreprise a collé du revêtement après avoir décapé avec un solvant et il pense que l'odeur vient de là.

Au rez-de-chaussée, la crainte est que l'entreprise ait omis de boucher un tuyau qui serait pris dans la cloison.

**Sylvie Battail** demande ce qu'attendent les élus de l'artisan ? Il n'est pas obligé d'accepter qu'il y ait un problème.

**Jean-Paul Faure** et **Jean-Louis Léon** solliciteront l'intervention d'un expert, si nécessaire, et s'il mentionne qu'il existe un problème, il faudra faire intervenir les assurances.

### **Garderie périscolaire**

**Jean-Paul Faure** rappelle la demande d'une famille pour inscrire son enfant, ayant des problèmes d'allergies, en garderie périscolaire. Celle-ci avait été refusée lorsque l'enfant était en maternelle. La famille refait une demande, l'enfant ayant grandi, pour aller à la garderie le mardi soir.

Il a répondu à la famille en acceptant leur demande sous certaines conditions : un médecin doit venir expliquer à Véronique Mata la conduite à tenir en cas de problème ; le Sivom et son président ne pourront pas être tenus pour responsables pour tout incident concernant sa maladie.

**Georgette Tarro-Toma** explique qu'il n'est pas nécessaire de signer une décharge si un PAI a été établi. Lorsque l'enfant était en maternelle, un PAI existait. L'ont-ils refait depuis que l'enfant est en primaire ?

### **Départ en retraite de Martine Rosset-Boulon**

**Jean-Luc Ravanat** rappelle la décision d'organiser une réception pour le départ en retraite de Martine Rosset-Boulon en même temps que l'inauguration de la nouvelle école de Notre Dame.

La commune de Notre Dame de Vaulx n'a pas encore fixé de date d'inauguration des nouveaux locaux. Elle pourra être invitée à cette occasion.